

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 18 décembre à 19h00 le Conseil Municipal de Ferrières, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice	12
Présents	08
Votants	08

Date de convocation : 12 décembre 2025

Etaients présents : Céline BECKERICH Laurence BESSAGUET Annie GRATTET Alexandre JOUSSEMET Solange MANCEAU Patricia MARIE Vanessa MOQUET Jean-Philippe ROUSSEAU

Absents excusés : Ludovic COLEMBIER Éric LAMY Jenny MORTAGNE

Absente non excusée : Corinne LIAIGRE

Secrétaire de séance : Laurence BESSAGUET

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de mettre à l'ordre du jour une Décision Modificative
Le conseil à l'unanimité accepte de rajouter une Décision Modificative

ORDRE DU JOUR :

Administration Générale

- DE 25 046 Modification des statuts du SDEER (Autorité locale compétence du PCRS)

Finances

- DE 25 047 CCAA attribution de compensation
- DE 25 050 Décision Modificative

Urbanisme et voirie

- DE 25 048 fossé « gare aux lapins » achat de terrain
- DE 25 049 fossé « chanteloup » achat de terrain

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents du conseil municipal ont approuvé le dernier Procès-Verbal du conseil municipal.

Informations au conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations et informations diverses

	TIERS	OBJET	TOTAL TTC
1	DESLANDES	Fourniture entretien école cantine	2 742,65 €
2	AUDINEAU TP	curage fossé au treuil	1 770,00 €
3	ATLANROUTE	Allée piétonne	28 860,60 €
4	AGENDA PASSION	bulletin municipal	1 368,00 €
5	JPP DIRECT	aire de jeux panneau	5 035,20 €
6	THERMIQUE SUD VENDEE	Remplacement filtre de la centrale	327,00 €
7	BURO PRO	armoire pdt entretien	433,64 €
8	SOLURIS	Ordinateur bibliothèque	1 457,00 €
9	RESE	Extension assainissement	1 476,00 €
10	GUERIN	chauffe-eau logt rue Chatelin	2 171,70 €
11	ESPACE TARDY	Souffleur	633,60 €
12	ESPACE TARDY	réparation tracteur	5 850,35 €
13	APAVE	Vérification sécurité électrique	1 264,64 €
14	OROAD	Débouchage cantine et WC	1 043,80 €
15	FOUSSIER	Groom ferme porte	638,47 €
16	AGELID	PM Smartphone et application PV	1 050,00€
17	PENICHON	Réseaux Camera école internet SDF dojo etc.	1 190,00€
18	HANGAR C	Repas des Aînés	3 275,00€

7 DIA ont été déposées entre le 15 octobre et le 18 décembre 2025

DIA 171582500030	30/10/2025	C422-422	non préempté
DIA 171582500031	31/10/2025	ZN 250	non préempté
DIA 171582500032	03/11/2025	ZE 220	non préempté
DIA 171582500033	12/11/2025	A1660-1661-1662	non préempté
DIA 171582500034	25/11/2025	ZL 230	non préempté
DIA 171582500035	05/12/2025	ZL119	non préempté
DIA 171582500036	10/12/2025	ZL 220	non préempté

ADMINISTRATION GENERALE

DE 2025 046 SDEER – Modification des statuts (Autorité locale compétente du PCRS)

Monsieur le Maire demande si tout le monde a bien lu les statuts envoyés avec l'ordre du jour.
Les membres acquiescent et valident à l'unanimité la modification des statuts

FINANCES

DE 2025 047 CCAA Révision libre des attributions de compensation

Monsieur le Maire indique que la CDC a voté son budget 2026 à l'identique de 2025 afin que les futurs élus puissent travailler correctement dès les prochaines élections. Des Décisions Modificatives pourront être faites après les élections si besoin. Les chiffres proposés sont donc les mêmes. En 2025 nous avons donné 6 776€ en attribution de compensation et la CDC nous redemande donc le même montant soit 6 776€.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Mme MARIE indique qu'il est difficile de voter contre, le Maire spécifie que la commune avait voté contre mais précise que le montant est malgré tout dû.

Voulant plus d'explications sur la disparité des montants selon les communes, Jean Philippe ROUSSEAU, maire a souhaité s'informer sur le mode de calcul et de répartition :

- L'année de la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique (loi de 1999 mise en place en 2002) un arrêt s'est fait pour chaque commune et le montant perçu cet année-là a été pris en compte et est toujours d'actualité pour le calcul du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales),

Sauf que cette année-là, la commune de ferrières avait très peu de TPU.

La raison des différences entre les communes est dû à l'année de référence notamment pour La Laigne qui n'a jamais eu de Taxe professionnelle sauf cette année-là, ou des entreprises faisait les travaux de la nationale. Comme les entreprises paient la TP à l'endroit de leurs travaux, la chance leur a souri. L'année de référence aurait été l'année suivante, alors ferrières accueillait les entreprises et on toucherait de AC au lieu d'en donner.

Nous devrions avoir un montant de de 8 273€ de FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), via le biais de la CDC, mais nous touchons 15 049 euros. Et c'est la différence que la CDC nous demande de lui reverser soit 8 273€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité vote contre et demande à ce que le calcul de cette attribution soit revu afin qu'il soit en adéquation avec la situation actuelle.

DE 2025 050 Décision Modificative

Afin de pouvoir faire les opérations de fin d'année il est proposé au conseil une Décision Modificative de 600 000€ du compte 2313(041) au compte 238(041).

C'est une Opération d'Ordre (mouvement interne) purement comptable de réintégration des travaux de l'école qui sont déjà payés.

Le conseil municipal à l'unanimité valide la décision modificative

DE 2025 048 – Achat du fossé parcelles ZD 130 et 135

Le fossé a été décalé et refait. L'emplacement de la citerne a incendie est rétrocédé à la commune et il est proposé au conseil de racheter à l'euro symbolique les parcelles comprenant le fossé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de l'achat des parcelles indiquées.

DE 2025 049 – Achat du Fossé « Chanteloup » Parcelles C442-443 404

Jean Philippe ROUSSEAU, maire fait part au conseil de l'accord des propriétaires des parcelles **C442-443 404** afin de finaliser l'achat de la partie réservée pour l'entretien le long du fossé pluvial de Chanteloup. Il est à préciser que ce fossé réceptionne toutes les eaux venant de la route de Courçon jusque Chanteloup.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de l'achat des parcelles indiquées

Question diverses

Insee

Au 1^{er} janvier 2026 la population municipale de référence est de 1573 habitants.

Totem

Jean Philippe ROUSSEAU, Maire indique que les adjoints et lui-même ont été voir le panneau de VIX

Le totem actuellement retenu est en 4 pitch et d'un montant de 285€/mois (maintenance carte sim, montage) contrat de 5 ans.

Led salle des fêtes

Il était envisagé de remplacer gratuitement les néons de la salle des fêtes par des ampoules leds, mais l'entreprise est passée et la puissance serait trop forte (250w) pour les usagers. Une demande sera faite à d'autres sociétés.

Décorations de Noël

Céline BECKERICH, demande à ce que l'étoile soit déplacée des mâts (entre les 2 drapeaux) et qu'elle soit mise à l'église car ce serait un signe religieux. Mais elle précise qu'aucun texte de loi ne l'interdit.

Jean Philippe ROUSSEAU indique qu'il se renseignera auprès du service juridique.

Fin de la réunion à 19h00

Le Maire

Jean ROUSSEAU



Le (la) Secrétaire

Laurence BESSAGUET

